

## "Félicitations au sauveur du sommet" dans Die Welt (16 décembre 1996)

**Légende:** Le 16 décembre 1996, commentant le Conseil européen de Dublin des 13 et 14 décembre, le quotidien allemand Die Welt salue le rôle de médiateur joué par Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, lors des débats entre les Quinze sur le pacte de stabilité et de croissance et sur la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM).

**Source:** Die Welt. Herausgeber Zehrer, Hans. 16.12.1996. Hamburg: Curt Blez. "Lob für den Retter des Gipfels", auteur:Hadler, Wilhelm.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/felicitations\\_au\\_sauveur\\_du\\_sommet\\_dans\\_die\\_welt\\_16\\_de\\_cembre\\_1996-fr-fo449b69-f883-4e40-8940-f37b602db330.html](http://www.cvce.eu/obj/felicitations_au_sauveur_du_sommet_dans_die_welt_16_de_cembre_1996-fr-fo449b69-f883-4e40-8940-f37b602db330.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Félicitations au sauveur du sommet

### Le Premier ministre luxembourgeois négocie un compromis pour le pacte de stabilité

DUBLIN. À la fin, il ne restait plus que des vainqueurs, comme souvent. Le président français Jacques Chirac a félicité le ministre des Finances allemand pour son succès dans les négociations, et Theo Waigel était, lui aussi, visiblement satisfait. À la clôture du sommet européen de Dublin, les participants de la conférence se sont mutuellement renvoyé la balle devant les médias.

Pourtant, quelques heures auparavant, il y avait encore eu un échange de coups en règle entre les Allemands et les Français, à propos du pacte de stabilité. La situation avait été sauvée surtout grâce à l'éloquent Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois, Jean-Claude JUNCKER. Sur lui aussi, tous les participants étaient finalement pleins d'éloges.

La pierre d'achoppement dans la phase finale des négociations était principalement l'exigence allemande d'étayer la discipline budgétaire réclamée par les pays participant à l'euro par des indications quantitatives précises. La plupart des autres pays se sont érigés contre un tel automatisme. Le traité de Maastricht stipule, lui aussi, que les sanctions à l'encontre de partenaires de l'euro défaillants doivent faire l'objet de décisions du Conseil au cas par cas. La solution de compromis de Juncker équivaut principalement à l'engagement, pris par les pays concernés, de limiter leurs demandes d'exemption de l'interdiction de déficits excessifs.

Les États de la zone euro devraient ainsi s'engager, par une résolution, à prendre comme référence une diminution du produit intérieur brut en chiffres réels d'au moins 0,75 %, pour évaluer si un partenaire défaillant peut invoquer une récession importante.

La Commission lancera toujours une enquête sur un État membre si son déficit budgétaire dépasse 3 % du PIB. Des récessions comportant une diminution du PIB de 2 % au moins sont à considérer automatiquement comme une raison suffisante pour demander l'exception.

Les Français ont pu obtenir que le pacte de stabilité se nomme désormais «pacte de stabilité et de croissance». Ils craignaient que l'objectif ne soit trop centré sur la garantie de la valeur de la monnaie.

Le rapport des ministres des Finances aux chefs de gouvernement stipule toutefois que «des finances publiques saines sont déterminantes pour maintenir des conditions économiques stables dans les États membres et la Communauté... Elles sont une condition essentielle pour une croissance non inflationniste durable et un niveau d'emploi élevé.»

Le projet du nouveau système de taux de change (SME II), qui doit réglementer les relations entre l'euro et les États membres qui ne se qualifient ou ne s'intéressent pas encore pour une participation, n'a plus été contesté à Dublin.

Il doit promouvoir la convergence du développement économique et aider ainsi à garantir l'unité du marché intérieur européen. Les interventions de la Banque centrale européenne pour soutenir les cours doivent toutefois rester facultatives.

À la suite des décisions politiques de Dublin, les textes juridiques doivent être élaborés dans les prochains mois.

Une déclaration solennelle des chefs de gouvernement doit ériger le pacte de stabilité à un rang similaire à celui d'un traité.

Wilhelm HADLER